

**S.I.V.U. DES FONTAINES**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**DU LUNDI 3 AVRIL 2023 à 19H00**

---

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**

---

L'an deux mil vingt-trois le trois avril à 19h00, le Comité syndical du SIVU des Fontaines dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de SAINT SIGISMOND, sous la présidence de M. Éric ANTHOINE, Président

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 6

Etaient présents (6) : MM. Éric ANTHOINE, Olivier BÉLLEGO, Gérard BETEMPS, Mme Pauline BOISIER, MM Emmanuel JOSSERAND, Rénaud VAN CORTENBOSCH délégués titulaires

M. Éric ANTHOINE, Président du SIVU des Fontaines accueille les membres du comité syndical

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités, Mme Pauline BOISIER est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

Compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022

---

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité

**1. Approbation du compte de gestion 2022 dressé par M. le Receveur Municipal**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

**Commentaire : néant**

## **2. Approbation du compte administratif 2022**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M. Olivier BELLÉGO, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Éric ANTHOINE, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Olivier BELLÉGO pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2022	Report 2021	Résultat de clôture
Réalizations	Exploitation	289 734,72	314 892,16	25 157,44	92 444,84	<b>117 602,28</b>
	Investissement	423 438,28	351 879,01	-71 559,27	116 021,78	<b>44 462,51</b>
	Total	713 173,00	666 771,17	-46 401,83	208 466,62	<b>162 064,79</b>
Restes à réaliser	Exploitation	0,00	0,00			
	Investissement	162 600,00	49 992,00			
	Total	162 600,00	49 992,00			

**Vote : Pour : 5 /**

**Contre : 0 / Abstentions : 0**

**Commentaire : néant**

### 3. Affectation des résultats de l'exercice 2022

---

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2022	25 157,44€
Report 2021	92 444,84€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	<b>117 602,28€</b>
Restes à réaliser 2022 - Dépenses	0,00
Restes à réaliser 2022- Recettes	0,00

#### Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2022	-71 559,27€
Report 2021	116 021,78€
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022	<b>44 462,51€</b>
Restes à réaliser 2022 - Dépenses	162 600,00€
Restes à réaliser 2022 - Recettes	49 992,00€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'AFFECTER une partie de l'excédent d'exploitation soit **68 145,49 euros** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/1068),
- d'INSCRIRE le reliquat soit **49 456,79 euros** en excédent d'exploitation reporté du budget primitif 2023 (c/002).

### 4. Adoption du budget primitif 2023

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte administratif 2022 et décidant de l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Après examen des dépenses et des recettes,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- d'ADOPTER le budget primitif 2023, équilibré en dépenses et en recettes par section, et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	379 456,79 euros	379 456,79 euros
Section d'Investissement	516 206,79 euros	516 206,79 euros

- d'APPROUVER le programme des investissements 2023 et leurs financements.

## 5. Informations – Questions diverses

---

### ❖ Programmation des travaux

2023 : Création de regards sur la liaison Montées /Châtelard

Lancement des études pour l'intégration éventuelle de la Source de Fieudire

2024 : Travaux de renforcement et sécurisation du réseau sur la commune de Saint Sigismond en coordination avec des travaux d'assainissement collectif (2CCAM)

2025 : Travaux de renforcement et de sécurisation du réseau sur la commune de Châtillon sur Clusés en coordination avec des travaux d'assainissement collectif (SIMG)

❖ Invitation des conseillers départementaux du canton de Cluses le 19/04/2023

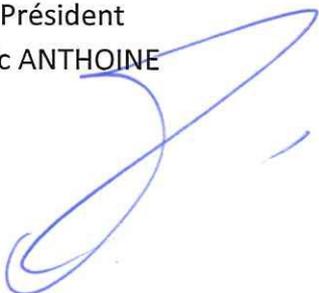
❖ Suivi du contrat de délégation de service public en cours en présence des représentants de SAUR le 06/04/2023

❖ Réunion de travail avec SAUR, TERACTEM (assistant à maître d'ouvrage), Cabinet MONTMASSON (maître d'œuvre) le 06/04/2023 : réflexion sur les travaux à réaliser à moyen terme

La séance est levée à 19h50

Saint Sigismond, le 6 avril 2023

Le Président  
Éric ANTHOINE



La secrétaire de séance  
Pauline BOISIER

